



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 20 JUIN 2016

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, IRLLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

MILLOT Sophie	à	Nicolas CASADO
BEDJAOUI Aziza	à	Didier DART

Monsieur le Maire, avant d'aborder la séance, rend hommage :

- Au couple de fonctionnaires de police assassinés à MANGNANVILLE : Monsieur SALVAING Jean-Baptiste et Madame SCHNEIDER Jessica
 - Aux victimes de la fusillade d'Orlando (49 tués et 53 blessés)
 - A Madame Jo COX, députée travailliste pro-européenne, assassinée
- Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire réunira, après la séance et en huis clos, les élus pour un point particulier.

Monsieur le Maire donne acte de l'évolution de deux dossiers :

- Le remboursement des lignes de trésorerie qui a pu s'effectuer suite aux versements des dotations d'Etat
- L'avis rendu par le conseil de discipline suite aux procédures engagées à l'encontre de deux agents.

Monsieur le Maire revient sur les rumeurs qui ont circulées en ville notamment celle concernant un accident de voiture dont aurait été victime Monsieur BOUIX.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour et met aux voix le procès-verbal de la séance du 12 avril dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire met aux voix des ajustements de l'ordre du jour. Il s'agit du retrait de la question portant sur une vente de terrain et ce, au motif de l'évaluation du service des domaines toujours en cours. Ensuite, il convient d'ajouter une question portant sur la désignation d'un membre du conseil municipal au conseil d'administration de l'EHPAD « Maurice Larguier ». Egalement, deux modifications interviendront sur les attributions de subventions : un retrait et un ajout de sommes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



I – Projet Social 2016-2020

Madame Karine MONTENEZ remercie par avance le travail réalisé par les agents du Centre Social sous la direction de Madame SYLVAIN-DEMOULIN Nelly.

Elle regrette que trop souvent seuls les aspects négatifs, parfois infondés, soient mis en exergue. Le Centre Social a su réaliser un travail partenarial avec les familles, les associations et les institutionnels. La démarche n'est pas dans l'assistanat des familles mais bien dans une réelle collaboration, d'un échange dans le cadre d'un développement d'idées. Cette structure est très active, le personnel motivé. Cependant la valorisation des actions menées manque.

Madame MONTENEZ se félicite de la participation, de plus en plus remarquée, de jeunes filles dans les activités du secteur « Jeunesse ».

Monsieur le Maire relève la nécessité de valoriser le travail et les actions réussies sur le territoire. Il remercie Madame MONTENEZ pour son travail ainsi que celui du personnel du Centre Social. Il cite les derniers événements qui ont connu un vif succès.

Madame SYLVAIN-DEMOULIN diffuse un diaporama détaillant le projet social qui est un document-diagnostic du territoire.

Le projet social est construit autour des attentes de la population qui a pu s'exprimer au cours de rencontres ou par le biais de questionnaires. Il en ressort un territoire malmené mais engagé et soutenu par les institutions.

Un bilan du précédent projet est dressé puis sont déclinés les axes essentiels du projet 2016-2020 à savoir :

- Insister sur le construire et le vivre ensemble
- Soutenir et accompagner la population
- Accueillir et informer

Monsieur le Maire remercie à nouveau Madame SYLVAIN-DEMOULIN et le personnel du centre social pour leur investissement et Madame MONTENEZ, dont la délégation n'est pas facile. La rédaction du projet social est un acte important puisqu'en découle les agréments de la CAF et le soutien du Conseil Départemental. De plus, il permet de mieux connaître les travaux de la structure.

Monsieur le Maire revient sur les prémices de la création du Centre Social. D'abord associatif (Union des Associations de Trescol) et œuvrant sur le quartier de son champ d'intervention s'est étendu tout comme ses relations partenariales notamment avec la Politique de Ville.

S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote.

II – Décision modificative

Monsieur CASADO propose de délibérer en faveur de la décision modificative suivante :

1332-822	Amendes de Police	- 8 792.75 €
1342-822	Fond affecté à l'équipement non-transférable	+ 8 792.75 €

Il explique que la commune a perçu une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour les travaux de la Rue du Gouffre. Compte tenu que ces derniers n'ont pas encore été effectués et que ces subventions sont amortissables, il convient de passer ce jeu d'écrire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Attributions de subventions

A - Subventions « Education – Ecoles »

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations intervenant dans le domaine des affaires scolaires, les subventions suivantes :

Ecole Anatole France

- | | |
|--|-------|
| - Psychologue scolaire | 300 € |
| - Association des parents d'élèves Méli-Mélo | 808 € |

Collège Léo Larguier

- asso. des parents d'élèves + foyer socio-éducatif	1 500 €
S.E.P. (accompagnement scolaire)	4 000 €
Ecole Florian (association des parents d'élèves)	318 €
Ecole Jules Ferry (association des parents d'élèves)	515 €
Ecole Saint-Pierre (association des parents d'élèves)	404 €
Ecole Victor Hugo (association des parents d'élèves)	404 €
Collège Villa Bécharde (association des parents d'élèves)	152 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

B – Subventions « Jeunesse »

Madame Karine MONTENEZ propose d'attribuer aux associations intervenant auprès des jeunes les subventions suivantes :

Avenir Jeunesse	7 000 €
L'Arboux Pour Tous	150 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

C – Subventions « Social-Santé »

Madame Marie-Claude SOUSTELLE propose d'attribuer aux associations œuvrant dans le domaine des affaires sociales et de la santé, les subventions suivantes :

S.E.P.	
Famille – Parentalité	6 200 €
Hébergement	3 600 €
FNATH	800 €
RESEDA	900 €
TEDAC (Actions de mobilité)	1 400 €
Maison médicale Alès	862 €
Association des résidents EHPAD « Maurice Larguier »	300 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

D – Subventions aux associations de loisirs, en faveur de l'urbanisme, du commerce et de l'emploi

Monsieur Nicolas CASADO propose d'attribuer aux associations de loisirs, en faveur de l'urbanisme, du commerce et de l'emploi, les subventions suivantes :

Association lotissement de l'Arboux	150 €
Les cabaniers des Pelouses	150 €
Association Nicar'Agua	150 €
Association « Dolce Vita »	200 €
Comité des Œuvres Sociales	11 560 €
Subvention pour façades	8 000 €
Force Ouvrière	250 €
C.G.T.	250 €
C.F.T.C	250 €
C.F.D.T	250 €
TEDAC (Connexion pour Tous)	3 300 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



E – Subventions aux associations « Mémoire et souvenirs »

Monsieur André ALBEROLA propose d'attribuer aux associations œuvrant pour la « mémoire et le souvenir » les subventions suivantes :

UFAC	450 €
FNACA	250 €
ASSOR	150 €

Monsieur le Maire indique qu'une discussion est en cours avec les associations pour regrouper les cérémonies commémoratives de la manière suivante :

- Le 8 Mai avec les cérémonies de la Déportation »
- L'appel du 18 juin avec les cérémonies de la « Libération du Département »

Monsieur le Maire ajoute que la commune apporte un soutien aux associations d'anciens combattants en prenant en charge la totalité des frais des locaux et l'achat des gerbes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

F – Subventions aux associations intervenant dans le cadre du CLSPD

Madame Annie ARCANGIOLI propose d'attribuer aux associations intervenant dans le cadre du CLSPD les subventions suivantes :

TEDAC	7 500 €
Prévention routière	100 €
Avenir Jeunesse (festival des jeunes)	600 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Echange de terrain, agrandissement du cimetière de Champclauson

Monsieur Norbert JOUVERT fait part, dans le cadre de l'agrandissement du cimetière de Champclauson, de la nécessité de procéder à une nouvelle délimitation des terrains ce qui permettra une homogénéité de l'ensemble du terrain.

Il propose donc un nouvel échange de terrains, à savoir :

- Cession de l'ONF à la commune d'une parcelle cadastrée section AE n°110 d'une contenance de 18 m²
- Cession de la commune à l'ONF une partie du terrain de 158 m² provenant de la parcelle cadastrée section AE n°36.

Monsieur Norbert JOUVERT établit la procédure d'échange définitive en rappelant l'ensemble des parcelles qui ont fait l'objet d'un échange et approuvé lors de la séance du 12 avril dernier.

La valeur totale des biens cédés par l'ONF s'élève à 9 810 € HT, ceux cédés par la commune s'élève à 7 050 € HT.

Par ailleurs, et afin que cet échange soit en équilibre, il est convenu, et d'un commun accord, qu'une soulte de 2 760 € sera versée par la commune à l'ONF.

La commune prend en charge, outre la soulte ci-dessus évoquée, les frais d'actes et subséquents.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Monsieur Joseph PEREZ revient sur les précédentes décisions pour lesquelles la commune a émis des avis favorables à savoir la fusion des trois syndicats d'électricité et le rattachement des communes des Angles et de Bagnols-sur-Cèze.

Il indique que la commune doit délibérer, en application de l'article L.5211-18 du CGCT, afin de donner un avis sur le rattachement de Nîmes et d'Uzès. Ces adhésions parachèveront le processus engagé tendant à l'exercice du service public de distribution d'électricité sur la totalité du département par un syndicat unique et ce conformément à l'article L.2224-31 du CGCT.



Ville de la Grand'Combe

Monsieur PEREZ fait état d'une visite du syndicat pour fixer l'emplacement de la future borne de recharge pour les véhicules électriques. Le boulevard TALABOT est pressenti.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre

Monsieur le Maire revient sur les dispositions relatives au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévues par la loi NOTRe.

Il rappelle les différentes étapes de validation du schéma proposé :

- Le projet de schéma préparé par les services de l'Etat a été présenté par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) lors de la réunion du 9 octobre 2015.
- Les conseils municipaux et organes délibérants des EPCI du Département disposaient d'un délai de deux mois, pour émettre un avis sur la proposition de schéma, soit avant le 9 décembre 2015.
- Le Préfet, après l'avis de l'ensemble des communes et des EPCI, disposait d'un délai de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2016, pour arrêter le schéma.
- Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard a été adopté par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016.
- L'arrêté préfectoral n°20160604-B1-001 arrête la fusion de la Communauté d'Agglomération « Ales Agglomération », de la Communauté de Communes de « Vivre en Cévennes » et de la Communauté de Commune du « Pays Grand'Combien » et l'extension du périmètre de cet EPCI aux communes d'Aujac, Bonnevaux, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas.
- Au 1er janvier 2017, la nouvelle organisation territoriale entrera en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges sur le sujet et propose de se prononcer en faveur du projet de périmètre du futur EPCI.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Cession d'une parcelle de terrain au bénéfice de la CCPGC pour la création du Pôle Santé

Monsieur le Maire revient sur le projet de création du pôle médical porté par la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien. Il fut présenté à la population le 6 juin dernier.

Le choix d'implantation sur la commune s'explique par le fait de son éligibilité à la politique de la ville entraînant la possibilité d'octroi de crédits européens conséquents.

De ce fait, au regard du PPRI et des documents d'urbanisme, la commune dispose sur la vallée Ricard d'un terrain dont une partie est constructible. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AN n°612 d'une superficie totale de 39 317 m² et pour laquelle nous avons demandé le détachement de 2 000 m² du plan cadastral pour la réalisation du projet. Cette surface répond aux besoins en foncier réparti de la manière suivante :

- 800 m² pour le pôle médical
- 1 000 m² de parking.

La valeur vénale du bien est évaluée par le service des domaines à 144 000 € HT. La cession, pour l'euro symbolique à la Communauté de Communes, démontre son attachement à ce projet d'intérêt général.

Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur BOUIX, au nom de son groupe, soutient ce projet et revient sur son thème de campagne de 2008 sur les anciens bâtiments de la compagnie des Mines.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008, il n'était pas question de l'adhésion des professionnels de santé et que la réflexion était embryonnaire.

Depuis, la position des professionnels de santé a largement évolué. Ils se sont constitués en association. Leur projet de soin et de santé pour le territoire reçoit le soutien de l'ARS. Il se



Ville de la Grand'Combe

réjouit du travail collaboratif des différents acteurs ainsi que celui de la commune des Salles du Gardon. La mobilisation des professionnels a permis de créer de nouvelles relations avec la CARMI.

Monsieur le Maire indique que le processus est engagé ; les travaux devraient débuter en novembre 2016.

Il indique par ailleurs, que la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, en vue de la fusion avec Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2017, a récupéré la compétence Santé. Ce projet sera donc repris et suivi par le nouvel EPCI.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Rapport annuel 2015 du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combienne

Monsieur PEREZ commente et apporte les éléments nécessaires à la compréhension du document adressé aux membres de l'assemblée délibérante. Des points sont mis en exergue tels que : le nombre d'abonnés, le volume consommé, le rendement et l'état du réseau, l'augmentation de compteur cible, le suivi des fuites, les tarifs, le bilan financier et la qualité de l'eau d'après les analyses de l'ARS.

Il s'agit d'un donné acte qui n'appelle pas au vote.

VIII – Question complémentaire : désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'EHPAD « Maurice Larguier »

Monsieur le Maire revient sur la décision du 25 novembre 2014 de désigner Mesdames SOUSTELLE et DUMAS pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration de l'EHPAD.

Pour tenir compte des obligations professionnelles de Madame DUMAS, il propose de désigner un nouveau représentant : Monsieur SERRANO.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Questions diverses posées par le groupe « Union pour le Renouveau »

Question n°1 : Des améliorations ont été apportées en Centre ville avec la pose de barrières amovibles. Est-ce que vous continuerez ces améliorations en supprimant, enfin, « les fameuses quilles fixes du « Cœur de Ville » gênantes au stationnement dont une bonne partie est déjà détériorée ?

Réponse : Au vu du mauvais fonctionnement des bornes semi-automatiques et de leur dangerosité sur la voie publique, il a été décidé de les supprimer et de les remplacer par des barrières pivotantes aux entrées principales pour les marchés.

Concernant les bornes fixes détériorées, il est demandé aux services techniques de procéder à leur réparation et leur remise en place telles quelles.

Question n°2 : Le château d'eau du quartier de l'Aubignac est envahi par des ronces gênantes pour accéder aux conteneurs ; Je l'avais déjà signalé lors d'un précédent Conseil Municipal en 2015. Les usagers du quartier souhaiteraient que cet espace soit nettoyé.

Réponse : Les services techniques interviennent dans les quartiers selon un planning de travaux.

Les événements pluvieux favorisent la pousse des végétations. Je vous rappelle par ailleurs que depuis 2009, la commune est engagée dans le dispositif « zéro-phyto » dans le but d'améliorer ses pratiques phytosanitaires et horticoles sur les espaces communaux. De ce fait, elle n'utilise plus de substances chimiques pour traiter les espaces verts.

Cette semaine, il est prévu une intervention sur le quartier de La Forêt.

La semaine n°26, ils doivent intervenir que le quartier de Ribes-Aubignac. Il a été demandé d'intervenir en priorité sur l'espace que vous signalez.



Ville de la Grand'Combe

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciement pour l'entretien du cimetière et ajoute que les personnels assurent de mieux possible l'entretien des espaces publics. Il revient sur des initiatives citoyennes existantes sur d'autre commune pour remédier aux problèmes de l'entretien des espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire de La Grand'Combe
Président du Pays Grand'Combien
Vice-Président du Conseil Départemental



Patrick Malavieille
Patrick MALAVIEILLE